



L'OFFICIEL

secretariat@gard-lozere.fff.fr



N°35 du 25 Mai 2022

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL



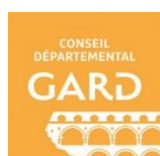
INFORMATION LICENCES

- **Début juin** : chaque année, cette date marque le début de la nouvelle campagne de prise de licences pour la saison prochaine.

entre le 1er juin et le 15 juillet inclus, les joueurs peuvent demander à changer de club comme ils le souhaitent, **sans que le club quitté ne doive donner son accord**.

Le club peut toutefois s'y opposer pour une raison sportive ou financière dans les 4 jours suivants la notification du changement de club en fournissant la justification de l'opposition à la Commission Régionale de Contrôle de Changements de Clubs (CRCCC) auprès du service juridique : juridique@occitanie.fff.fr

- **15 juillet** : **Après le 15 juillet, le joueur devra avoir l'accord du club qu'il souhaite quitter pour changer de club**. Celui-ci pourra également s'opposer au départ du joueur sans justification. Le club que souhaite rejoindre le joueur peut saisir la CRCCC s'il peut justifier d'un caractère abusif de l'opposition auprès du service juridique : juridique@occitanie.fff.fr





COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Procès-verbal n°34 de la Commission des Statuts et Règlements

Réunion du :	Lundi 23 mai 2022
À :	18h30 – Par voie dématérialisée
Présidence :	Mr Sauveur ROMAGNOLE
Présents :	Mmes Christie CORNUS, Fatiha BADAoui MM. Philippe ALBY, Bernard BERGEN, Damien JURADO, M. Jean-Christophe MORANDINI, Patrick VANDYCKE

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes Correspondances destinées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (numéro d'affiliation@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbation PV CSR

La Commission approuve le procès-verbal N°33 de la réunion du 18 mai 2022.

DOSSIERS DU JOUR

U17 D2 – POULE A

Dossier n°2021/2022-CSR- 174

Match n° 24065161 : FC CALVISSON 1 – US BOUILLARGUES 1 du 15/05/2022

La Commission,
Après étude du dossier,
Pris connaissance de la feuille de match,
Pris connaissance du rapport de l'arbitre reçu par courriel le 17/05/2022,
Pris connaissance du courriel officiel du FC CALVISSON reçu le 18/05/2022,
Pris connaissance du courriel officiel de l'US BOUILLARGUES reçu le 18/05/2022,



Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de l'US BOUILLARGUES 1 a quitté délibérément le terrain à la 65^{ème} minute de jeu,
Considérant qu'il résulte de l'article 83 des règlements généraux du District du Gard que « si un club quitte délibérément le terrain en cours de rencontre, il sera réputé battu par pénalité... »

Par ces motifs,

Dit match perdu par pénalité à US BOUILLARGUES 1 sur le score de 4 à 0 en faveur de FC CALVISSON 1,

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Jeunes aux fins d'homologation.

M. MORANDINI n'a pas participé au débat et décision.

SENIORS D2 – POULE B

Dossier n°2021/2022-CSR- 175

Match n° 23559139 : FC BAGNOLS PONT 2 – US LA REGORDANE 1 du 15/05/2022

La Commission,

Après étude du dossier,

Pris connaissance de la feuille de match,

Pris connaissance de la réclamation d'après match reçu par courriel officiel de l'US LA REGORDANE le 17/05/2022

Demande des explications écrites au club de BAGNOLS PONT FC sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs susceptibles d'avoir fait participer à la rencontre plus de 2 joueurs mutés hors période et ce pour le lundi 30/05/2022 dernier délai,

Met le dossier en suspens.

M. VANDYCKE n'a pas participé au débat et décision

U19 D1

Dossier n°2021/2022-CSR- 176

Match n° 24211746 : ES LE GRAU DU ROI 1 – SC ST MARTIN DE VALGAGUES 1 du 14/05/2022

La Commission,

Après étude du dossier,

Pris connaissance de la feuille de match,

Pris connaissance du courriel officiel de SC ST MARTIN DE VALGAGUES reçu le 17/05/2022,

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de SC ST MARTIN DE VALGAGUES 1 n'était pas présente à l'heure du coup d'envoi de la rencontre,



Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article 159.2 RG FFF que « une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs (...) est déclarée forfait.... Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7. »

Donne match perdu par forfait à SC ST MARTIN DE VALGAGUES 1.

Débit : 80 € à la charge de SC ST MARTIN DE VALGAGUES pour forfait simple (Art. 24 des RG District) + indemnité forfaitaire

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Jeunes aux fins d'homologation.

U15 D1- POULE B

Dossier n°2021/2022-CSR- 177

Match n° 23697397 : FC CHUSCLAN LAUDUN 1 – FC BAGNOLS PONT 1 du 15/05/2022

La Commission,
Après étude du dossier,
Pris connaissance du courriel de l'arbitre officiel de la rencontre reçu le 17/05/2022,
Pris connaissance du courriel officiel du FC BAGNOLS PONT reçu le 16/05/2022

Demande des explications au FC CHUSCLAN LAUDUN et au FC BAGNOLS PONT sur l'absence de feuille de match pour la rencontre en rubrique et sur le déroulé de l'avant match et ce pour le lundi 30/05/2022 dernier délai.

Met le dossier en suspens

M. ALBY n'a pas participé au débat et décision.

U17 2 – POULE B

Dossier n°2021/2022-CSR- 178

Match n° 24067673 : US MONOBLET 1 – AS ST CHRISTOL LES ALES 1 du 15/05/2022

La Commission,
Après étude du dossier,
Pris connaissance de la feuille de match,
Pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre reçu par courriel le 17/05/2022,
Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de l'AS ST CHRISTOL LES ALES 1 n'était pas présente à l'heure du coup d'envoi de la rencontre,
Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article 159.2 RG FFF que « une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs (...) est déclarée forfait.... Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7. »



Donne match perdu par forfait à AS ST CHRISTOL LES ALES 1

Débit : 80 € à la charge de L'AS ST CHRISTOL LES ALES pour forfait simple (Art. 24 des RG District) + indemnité forfaitaire

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Jeunes aux fins d'homologation.

SENIORS D3 – POULE D

Dossier n°2021/2022-CSR- 179

Match n° 23853410 : O. FOURQUES 1 – GC UCHAUD 2 du 22/05/2022

La Commission,
Après étude du dossier,
Pris connaissance de la feuille de match,
Pris connaissance du courriel officiel du GC UCHAUD reçu le 22/05/2022,
Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de GC UCHAUD 2 n'était pas présente à l'heure du coup d'envoi de la rencontre,
Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article 159.2 RG FFF que « une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs (...) est déclarée forfait.... Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7. »

Donne match perdu par forfait à GC UCHAUD 2.

Débit : 100 € à la charge de GC UCHAUD pour forfait simple (Art. 24 des RG District) + indemnité forfaitaire

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Séniors aux fins d'homologation.

SENIORS D3 – POULE C

Dossier n°2021/2022-CSR- 180

Match n° 23780906 : OL GAUJAC 1 – AEC ST GILLES 2 du 22/05/2022

La Commission,
Après étude du dossier,
Pris connaissance de la feuille de match,
Pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,
Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de AEC ST GILLES 2 n'était pas présente à l'heure du coup d'envoi de la rencontre,



Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article 159.2 RG FFF que « une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs (...) est déclarée forfait.... Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7. »

Donne match perdu par forfait à AEC ST GILLES 2.

Débit : 100 € à la charge de AEC ST GILLES pour forfait simple (Art. 24 des RG District) + indemnité forfaitaire

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Séniors aux fins d'homologation.

U15 D3 – POULE C

Dossier n°2021/2022-CSR- 181

Match n° 24026298 : AEC ST GILLES 1 – FC CHUSCLAN LAUDUN 2 du 22/05/2022

La Commission,
Après étude du dossier,
Pris connaissance du courriel officiel de l'AEC ST GILLES reçu le 23/05/2022,
Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de FC CHUSCLAN LAUDUN 2 n'était pas présente à l'heure du coup d'envoi de la rencontre,
Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article 159.2 RG FFF que « une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs (...) est déclarée forfait.... Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7. »

Donne match perdu par forfait à FC CHUSCLAN LAUDUN 2.

Débit : 80 € à la charge de FC CHUSCLAN LAUDUN pour forfait simple (Art. 24 des RG District) + indemnité forfaitaire

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Jeunes aux fins d'homologation.

M. ALBY n'a pas participé au débat et décision

SENIORS D2 – POULE A

Dossier n°2021/2022-CSR- 182

Match n° 23558924 : E. BARJAC 1 – FC LANGLADE 1 du 22/05/2022

La Commission,
Après étude du dossier,
Pris connaissance du courriel officiel du FC LANGLADE reçu le 20/05/2022,
Jugeant en premier ressort,



Considérant que l'équipe de FC LANGLADE 1 n'était pas présente à l'heure du coup d'envoi de la rencontre,
Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article 159.2 RG FFF que « une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs (...) est déclarée forfait.... Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7. »

Donne match perdu par forfait à FC LANGLADE 1.

Débit : 100 € à la charge de FC LANGLADE pour forfait simple (Art. 24 des RG District) + indemnité forfaitaire

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Séniors aux fins d'homologation.

U19 D1

Dossier n°2021/2022-CSR- 183

Match n° 24211750 : SC ST MARTIN DE VALGAGUES 1 – EP VERGEZE 1 du 21/05/2022

La Commission,
Après étude du dossier,
Pris connaissance de la feuille de match,
Pris connaissance du rapport du délégué officiel de la rencontre,
Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de SC ST MARTIN DE VALGAGUES 1 s'est retrouvée à moins de 8 joueurs à la 50^{ème} minute de jeu, alors que le score était de 7 buts à 0 en faveur de EP VERGEZE 1,
Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article 159 alinéa 2 des Règlements Généraux de la FFF que si une équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs [...], elle est déclarée battue par pénalité ; Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7,

Par ces motifs,

Dit match perdu par pénalité à SC ST MARTIN DE VALGAGUES 1 sur le score de 7 à 0 en faveur de EP VERGEZE 1,

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Jeunes aux fins d'homologation.

SENIORS D3 – POULE B

Dossier n°2021/2022-CSR- 184

Match n° 23559508 : ES SUMENE 2 – FC CALVISSON 1 du 22/05/2022

La Commission,
Après étude du dossier,
Pris connaissance de la feuille de match,
Jugeant en premier ressort,



Considérant que l'équipe de FC CALVISSON 1 s'est retrouvée à moins de 8 joueurs à la 45^{ème} minute de jeu, alors que le score était de 6 buts à 0 en faveur de ES SUMENE 2,

Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article 159 alinéa 2 des Règlements Généraux de la FFF que si une équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs [...], elle est déclarée battue par pénalité ; Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7,

Par ces motifs,

Dit match perdu par pénalité à FC CALVISSON 1 sur le score de 6 à 0 en faveur de ES SUMENE 2,

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Séniors aux fins d'homologation.

M. MORANDINI n'a pas participé au débat et décision

SENIORS D4 – POULE E

Dossier n°2021/2022-CSR- 185

Match n° 23805128 : FC VAUVERT 2 – STE MARIES DE LA MER 2 du 22/05/2022

La Commission,

Après étude du dossier,

Pris connaissance de la feuille de match,

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de STE MARIE DE LA MER 2 n'était pas présente à l'heure du coup d'envoi de la rencontre,

Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article 159.2 RG FFF que « une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs (...) est déclarée forfait.... Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7. »

Donne match perdu par forfait à STE MARIES DE LA MER 2

Débit : 80 € à la charge de STE MARIES DE LA MER pour forfait simple (Art. 24 des RG District) + indemnité forfaitaire

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Séniors aux fins d'homologation.

Informations aux clubs

La commission rappelle que lorsqu'elle demande des explications aux clubs, la réponse doit s'en tenir uniquement aux faits qui se sont déroulés et ne porter aucun jugement sur les clubs adverses, arbitres, et commissions du district sous peine de procédure disciplinaire envers la personne et/ou le club expéditeur du mail.

[La commission rappelle aux clubs que toute question doit être formulée par courriel officiel au secrétariat du district.](#)



Prochaine séance

- Lundi 30 mai 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président de séance,
Sauveur ROMAGNOLE

La Secrétaire de séance,
Christie CORNUS



COMMISSION COUPES ET CHAMPIONNATS

Procès-verbal n°41 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Mardi 24 Mai 2022
À :	14h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mme Cendrine MENUJER, Mr Jean-Pierre RIEU, Mr Patrick AURILLON, Mr. Claude LUGUEL

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 40 de la réunion du 19 Mai 2022

FORFAIT SIMPLE

Dépt 4 Poule D

N° Match : 23560927 du 22/05/2022



EP VERGEZE / AS VERS

Par courriel en date du 20/05/2022 le bureau du club de L'AS VERS, nous informe du forfait de son équipe et ne pourra pas se déplacer le 22/05/2022 contre EP VERGEZE.

En conséquence l'équipe de L'AS VERS est battue par forfait (moins un point au classement).

HOMOLOGATIONS

Suite aux décisions de la commission des statuts et Règlement en date du 23/05/20220 (PV N°34)

Dépt 2 Poule A

Match N° : 23558924 Du 22/05/2022

ES BARJAC 1 / FC LANGLANDE 1

Match perdu par forfait à l'équipe de FC LANGLANDE 1 moins 1 point au classement.

Dépt 3 Poule B

Match N° : 23559508 Du 22/05/2022

ES SUMENE 2 / FC CALVISSON 1

Match perdu par pénalité à l'équipe de FC CALVISSON 1 moins 1 point au classement.

Dépt 3 Poule C

Match N° : 23780906 Du 22/05/2022

OL GAUJAC 1 / ST GILLES AEC 2

Match perdu par forfait à l'équipe de ST GILLES AEC 2 moins 1 point au classement.

Dépt 3 Poule D

Match N° : 23853410 Du 22/05/2022

OL FOURQUES 1 / GALLIA CLUB UCHAUD 2

Match perdu par forfait à l'équipe de GALLIA CLUB UCHAUD 2 moins 1 point au classement.

Dépt 4 Poule E

Match N° : 23805128 Du 22/05/2022

SC VAUVERT 2 / ST MARIES DE LA MER 2

Match perdu par forfait à l'équipe de ST MARIE DE LA MER 2 moins 1 point au classement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

La Secrétaire de séance

Mme Cendrine Menudier



COMMISSION DES JEUNES

Procès-verbal n° 34 de la commission des Compétitions jeunes

Réunion du :	MARDI 24 MAI 2022
À :	14h00 - Au siège du District
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présents :	MRS Patrick AURILLON- Jean pierre RIEU – Jean marie TASTEVIN Denis LASGOUTE
Excusé :	MR Stéphan BROC-Emile HOURS

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (n°affiliation@footoccitanie.fr). le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Approbation des Procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N°33 de la réunion du 19/05/2022.

Rappel des règles s'appliquant aux divers championnats Régionaux Départementaux (info COMEX) du 24/03/2021. Et PV COMEX du 6/05/2021 et Du comité de direction de la ligue Occitanie du 1/05/2021

Le comité exécutif de la F.F.F.(COMEX) a décidé d'arrêter toutes les compétitions amateurs Départementales et Régionales métropolitaine pour la saison 2020/2021, en raison de l'épidémie de la COVID 19 et des mesures sanitaires renforcées.

Dates des calendriers déjà contraignant ne permettent plus d'envisager une reprise des compétitions amateurs. Cette décision du COMEX F.F.F. entraîne une « saison blanche » aucune accession et rétrogradation pour les clubs engagés dans ces championnats.

Le COMEX de la F.F.F. a également arrêté définitivement les championnats Nationaux U19 et U17



Directives Procès- verbal du COMEX du 20/08/2021 concernant les directives afférentes à la mise en application du Pass sanitaire dans le cadre de la reprise des compétitions **FFF-Ligues et Districts**

RETOUR COMMISSION - HOMOLOGATIONS

C.S.R

CATEGORIE U19 /U18 Départementale 1

Match 24211746 ES LE GRAU DU ROI/SC ST MARTIN DE VALGAGUES du 14/05/2022

Match perdu par forfait à SC ST MARTIN DE VALGAGUES

Score à homologuer : ES LE GRAU DU ROI 3 points – SC ST MARTIN DE VALGAGUES 0 Point (moins 1 point au classement).

CATEGORIE U19/ U18 Départementale 1

Match 24211150 SC ST MARTIN DE VALGAGUES- EP VERGEZE du 21/05/2022

Match perdu par pénalité à SC ST MARTIN DE VALGAGUES sur le score de 7 à 0 en faveur de EP VERGEZE

Score à homologuer : SC ST MARTIN DE VALGAGUES 0 point (moins 1 point au classement) EP VERGEZE 3 points.

Catégorie U17/U16 Départementale 2 poule A

Match n°24065161 : FC CALVISSON US BOUILLARGUES du 15/05/2022

Match perdu par Pénalité à US BOUILLARGUES sur le score de 4 à 0 en faveur du FC CALVISSON

Score à Homologuer : FC CALVISSON 3 points – US BOUILLARGUES 0 POINT 5 (moins 1 Point au classement)

Catégorie U17 U16 Départementale 2 poule B

Match N° 24067673 US MONOBLÉ – AS ST CHRISTOL LES ALES DU 15/05/2022

Match perdu par forfait à AS ST CHRISTOL LES ALES

Score à homologuer US MONOBLÉ 3 points – AS ST CHRISTOL LES ALES 0 point (moins 1 point au classement)

CATEGORIE U15 U14 Départementale 3 poule C

Match N° 24026298 AEC ST GILLES – FC CHUSCLAN LAUDUN 2 du 22/05/2022

Match perdu par Forfait à FC CHUSCLAN LAUDUN 2

Score à homologuer AEC ST GILLES 3 points– FC CHUSCLAN LAUDUN 2 0 point (moins 1 point au classement).



Modifications rencontres -REPROGRAMMATION - COVID 19

CATEGORIE U15/U14 Départementale 3 poule A

La rencontre N° 23610864 FC PAYS VIGANAIS/ ENT CALVISSON VAUNAGE2 prévue le dimanche 28/05/2022 à 10 h00 se jouera le samedi 28/05/2022 à 16 h00- même stade – accord des DEUX clubs.

CATEGORIE U15 U14 Départementale 3 poule C

La rencontre N° 24026302 FOURQUES O/US PUJAUT prévue le dimanche 29/05/2022 à 10 heures se jouera le Mercredi 01/06/2022 à 19 heures même stade – accord des deux clubs

CATEGORIE U15/U14 Départementale 1 POULE B

La rencontre N° 23610864 AVS.ROUSSON / FC BAGNOLS PONT prévue LE DIMANCHE 05/06/2022 à 10 h00 se Jouera le 01/06/2022 à 17 heures stade Laurent BLANC 2 – accord des deux clubs (aucune incidence)

FORFAIT SIMPLE - FORFAIT GENERAL

CATEGORIE U19/U18 Départementale 2 Poule UNIQUE

Club 539959 AS POULX

Par courriel en date du vendredi 20 Mai 2022 à 15 heures 19, le Club AS POULX nous informe que leur équipe de U19/U18 ne jouera pas le match prévu le 21/05/2022 à 15 heures contre l'équipe De FC CANABIER

Le club AS POULX est déclaré **forfait simple**.

Score à homologuer / FC CANABIER 3 points- AS POULX 0 point (moins 1 point au classement).

CATEGORIE U19/U18 Départementale 2

Club 539959 AS POULX

Suite à 3 forfaits en championnat.

1. forfait le 19 Mars 2022 AS POULX/ AC PISSEVIN VALDEGOUR
2. forfait le 14/05/2022ASPOULX/ NIMES LASALLIEN2
3. forfait le 21 Mai 2022 FC CANABIER/AS POULX

L'AS POULX est déclaré **forfait GENERAL**



En conséquence, l'article 82 alinéa 4 sera appliqué pour le classement (match retour)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
Bernard BARLAGUET

Le Secrétaire de séance,
Patrick AURILLON



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Procès-verbal n°36 de la Commission Foot Animation

Réunion du : **MERCREDI 25 Mai 2022**

À : **10h au DGL**

Présidence : **M. Didier CASANADA**

Présents : **Mme Nadine GRECO, Mrs Daniel OLIVET, Sauveur ROMAGNOLE,**

Absents excusés : **Mme Fatiha BADAoui, Mrs Nicolas FAGEON, Denis LASGOUTE, Jean Pierre RIEU**

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes Correspondances destinées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (numéro d'affiliation@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbaton des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 35 de la réunion du 20/05/2022.

Point sur les derniers documents (protocoles et PV) « RETOUR AU FOOT »

RAPPEL : La commission informe tous les acteurs des compétitions (joueurs, arbitres, délégués, dirigeants, présidents, éducateurs, etc...), avec ou sans passage aux vestiaires, que les derniers documents relatifs au « retour au foot » COVID-19, sont disponibles sur les sites de la Fédération Française de Football, Ligue de Football d'Occitanie et District Gard Lozère, et à ce titre, les invitent à en prendre connaissance.

Elle rappelle aussi que tous les documents, déterminent les grands principes liés aux précautions sanitaires, sans toutefois se substituer à toutes les réglementations Gouvernementales qui s'imposent.

RÈGLES DE PARTICIPATION (COVID-19)

Consulter le PV N° 1 du 1^{er} Septembre 2021

Championnat U12/U13

**RAPPEL AU CLUB : LA TABLETTE SERA OBLIGATOIRE EN U12/U13 ET U12
POUR LA SAISON 2022/2023**

Championnat U12

Finale Jean Pierre Roux à REDESSAN

Classement final avec Points Jean Pierre ROUX- REDESSAN 21 Mai 2022

Clas	Clubs	Pts	Clas	Clubs	Pts	Clas	Clubs	Pts	Clas	Clubs	Pts
1	Efc Beaucaire	394	5	St Jean du Pin	281	9	Regordane	245	13	Laudun	170
2	Nîmes Ol	336	6	3 Moulins	273	10	Vaunage	244	14	St Privat	139
3	Rousson	333	7	Tavel	265	11	Nîmes Lasallien	241	15	Vauvert	Abs 0
4	Ales	293	8	Soleil Levant	264	12	Fourques	189	16	Pissevin	Abs 0

Forfait : 30€ Vauvert et Pissevin pour leur ABSENCE à la Finale

Foot Animation

- La Grand Combe U10/U11 PI 17 du 21/5 Abs
- Cabassut U10/U11 PI 41 du 21/5 Abs

Remerciements aux membres des commissions :

- Mrs Frédéric ALCARAZ et Lionel ROCHETTE CTPPF et CTD DAP du District
- Mr Fernand D'ANNA Membre du Comité Directeur
- Mr Damien JURADO Secrétaire Général du District
- Mme Marie COLLAVOLI et Mrs Jean Marc LAUGIER, Claude ROMIEUX de la Commission des Arbitres
- Les Membres de la Commission Technique présents
- Mme Bernadette FERCAK de la Commission Féminine
- Les Membres de la Commission Foot Animation Mrs Jean Pierre RIEU, Denis LASGOUTE, Daniel OLIVET, Sauveur ROMAGNOLE
- Le Président du Club de REDESSAN et ses Dirigeants pour leur accueil
- Mr Casanada Président Commission Foot Animation
- Remerciements aux clubs présents, joueurs(es), dirigeants présents à cette journée.

Féminines Foot Animation

Ales Olympique : Gagne la finale de la « coupe gardoise »

Ales OI / Nîmes Metropole 1/0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Didier CASANADA

Le Secrétaire de Séance
Daniel OLIVET

HOMOLOGATIONS

SENIOR DEPARTEMENTAL 2 B

POULE A1030 C

JOURNEE DU 22.05.22 D

E.S. BARJACOI 1 3-0F F.C. LANGLADE 1 E

SENIOR DEPARTEMENTAL 3 B

POULE B1030 C

JOURNEE DU 22.05.22 D

ET. S. SUMENO 2 6-0 CALVISSON F.C 1 E

*P-1 F

POULE D1030 C

JOURNEE DU 22.05.22 D

O. FOURQUESIE 1 3-0F GALLIA C. D'U 2 E

U19 DEPARTEMENTALE 1 B

POULE 1090 C

JOURNEE DU 14.05.22 D

LE GRAU DU RO 1 3-0F S.C. ST MARTI 1 E

JOURNEE DU 21.05.22 D

S.C. ST MARTI 1 0-7 VERGEZE EP 1 E

P-1* F

U19 DEPARTEMENTALE 2 B

POULE 1090 C

JOURNEE DU 21.05.22 D

F.C. CANABIER 1 3-0F A.S. POULX 1 E

U17 DEPARTEMENTAL 2 B

POULE A1150 C

JOURNEE DU 15.05.22 D

CALVISSON F.C 1 4-0 US BOUILLARGU 1 E

*P-1 F

POULE B1150 C

JOURNEE DU 15.05.22 D

U.S. MONOBLLET 1 3-0F A.S. ST CHRIS 1 E

U15 DEPARTEMENTAL 3 B

POULE C1180 C

JOURNEE DU 22.05.22 D

ST GILLES A.E 1 3-0F F.C. CHUSCLAN 2 E



ALES PROMU EN NATIONAL 2

Stéphane Saurat :

« On n'a jamais caché nos ambitions »

L'Olympique d'Alès en Cévennes jouera en National 2 la saison prochaine. Il reste encore deux journées à disputer mais les Cévenols, qui ont dominé de la tête et des épaules la compétition de N3 Occitanie, ont déjà validé leur billet pour l'étage au-dessus. Alors qu'ils recevront Argelès et se déplaceront à Rodez, ils comptent onze points d'avance sur Agde. Stéphane Saurat est un entraîneur heureux.

Votre équipe accède en National 2 avant même la fin du championnat. Quel sentiment prédomine ?

La satisfaction avant tout. C'était l'objectif clairement annoncé par les dirigeants en début de saison. Entre les ambitions et la réalité, ce n'est pas toujours pareil... Mais on y est parvenu.

Qu'est-ce qui a fait la différence par rapport aux autres équipes ?

Avant tout l'investissement des joueurs aux entraînements et lors des matches et leur totale adhésion au projet du club. Après chaque défaite, ils ont toujours trouvé les ressources pour rebondir au match suivant. On est en tête depuis la deuxième journée, ce n'est pas toujours facile d'être leader et de résister à la pression. On a eu l'impression de jouer des matches de coupe tous les dimanches. On n'a jamais caché nos ambitions, on les a assumées, ça révèle un certain caractère. Je n'oublie pas le travail de mon staff. On a été complémentaire. Le club était à ce niveau depuis une dizaine d'années. Il n'avait plus joué au quatrième niveau national depuis vingt ans. Il y avait une vraie attente.

Les conditions pour ce retour à la lumière sont-elles réunies ?

Ces dernières années, un gros travail a été réalisé. Il y a quatre ans, quand je suis arrivé, on avait manqué l'accession pour un petit point en cédant en fin de saison contre la réserve de Montpellier. Il y a eu après les saisons Covid. Durant ce temps, le club a beaucoup travaillé, des choses ont été mises en place. Il faut aussi souligner le travail de Jean-Marie Pasqualetti, le directeur sportif, et de Philippe Malaroni, le manager général. Ils se sont parfaitement répartis les tâches. Le club s'est restructuré, il est prêt pour ce niveau.

Comment va évoluer le groupe ?

Comme chaque année, on va le stabiliser en conservant un noyau de joueurs que l'on va bonifier. Pour avoir fait des matches amicaux contre des équipes de N2 en début de saison, il y a une différence entre les deux niveaux. Celui que l'on va découvrir sera intéressant avec des réserves de clubs professionnels.

Sur un plan plus personnel, une montée en N2 est-elle plus forte que des longs parcours en coupe de France ?

J'ai connu de bons moments avec Mende et Alès lorsque nous sommes allés en 16^e de finale, avec Anduze également. Ce sont des émotions différentes. La coupe, c'est de l'instantané. Le championnat, c'est du long terme, c'est la récompense de la régularité. Je ne suis pas qu'un entraîneur de coupe. Ces résultats vont nous aider à grandir et je vais continuer de grandir avec le club. Je travaille ici dans de superes conditions.



Les bureaux du District seront fermés le jeudi 26 et vendredi 27 mai 2022.

A la semaine prochaine